



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2017-045

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2017

# Sommaire

## **PREF-DIRCIME**

32-2017-02-13-009 - 2017 0213 Décision subdélégation de signature aux agents de l'aviation civile sud pour le département du Gers (1 page)

Page 3

PREF-DIRCIME

32-2017-02-13-009

2017 0213 Décision subdélégation de signature aux agents  
de l'aviation civile sud pour le département du Gers

PREFETURE DU GERS

**Décision n° 28/D/DSAC/S/2017**  
**Portant subdélégation de signature aux agents**  
**de la direction de la sécurité de l'aviation civile**  
**sud pour le département du Gers**

Le Directeur de la sécurité de l'aviation civile sud,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ,

VU l'arrêté n° 203920062683 du 4 décembre 2015 nommant M. Philippe Ayoun, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant délégation de signature au titre de ses missions départementales à M Philippe Ayoun, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à :

- à M. Patrick DISSET, chef du département surveillance et régulation et Mme Valérie CARIOU-PILATE, chef du département gestion des ressources, pour les actes relatifs aux alinéas 1 à 7 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé
- à M. Samy MEDANI, chef de la division opérations aériennes pour les actes relatifs à l'alinéa 1 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé
- à M. Maxime BRUGEL, chef de la division aéroports et navigation aérienne pour les actes relatifs aux alinéas 3 à 5 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé
- à Mme Isabelle ROMBY, chef de la division régulation et développement durable pour les actes relatifs à l'alinéa 7 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé

Article 2: Le Directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gers.

Fait à Blagnac, 13 février 2017

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud

Philippe Ayoun

